

# PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du mercredi 27 mars 2024 à 19h00

Date de convocation : 20 mars 2024

Début de séance à 19h05

Séance levée à 20h40

### Ordre du jour

- + PV du 02 février 2024
- + Vote compte de gestion 2023
- + Vote compte administratif 2023
- + Vote affectation des résultats
- + Vote du budget primitif 2024
- + Création budget lotissement
- + Vote du budget primitif 2024 lotissement
- + Subvention 2024
- + Vote taux des taxes locales
- + Groupement de commande électricité SDE
- + Droit de préemption Le Rohiou C26
- + Devis panneaux signalétiques
- + Loi APER : **reporté**
- + Commissions
- + Vente terrain rue du Trégor
- + Rapport CLECT

Etaient présents : Thierry LE GONIDEC, Michel MAHE, Véronique CONAN, Brice LE GONIDEC, Ronan DHABIT, Vincent BOYENVAL,

Absents excusés : Gwenaëlle Pierre, Jérôme COLAS, Olivier CAPELLE,

Procurations : Gwenaëlle Pierre à Michel MAHE

Jérôme COLAS à Thierry LE GONIDEC

A été nommé comme secrétaire de séance : Michel MAHE

### D2024 011 Approbation du procès-verbal du 02 février 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler concernant le Procès-verbal du 02 février 2024.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent le procès-verbal du 02 février 2024.**

## D2024 012 Vote du Compte de Gestion 2023

Le Maire, Thierry Le GONIDEC expose aux membres de l'assemblée délibérante que le compte de gestion est établi par Madame Nathalie FOUCHER, trésorière de Guingamp à la clôture de l'exercice.

Le Maire, Thierry Le GONIDEC le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

FONCTIONNEMENT	
Total des recettes 2023	497 577 ,90 €
Total des dépenses 2023	298 585,70 €
Résultat de fonctionnement 2023	77 678,73 €
Résultat reporté 2022	175 904,54 €
Résultat global en fonctionnement pour 2023	198 992,20 €

INVESTISSEMENT	
Total des recettes 2023	86 646,90 €
Total des dépenses 2023	108 155,92€
Résultat d'investissement 2023	-44 684,70€
Résultat reporté 2022	23 175,68€
Résultat global d'investissement pour 2023	-21509,02 €

Le compte de gestion est ensuite soumis aux votes en même temps que le compte administratif.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent le compte de gestion 2023.

## D2024 013 Vote du Compte Administratif 2023

Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, donne la parole à Monsieur Michel MAHE, Maire Adjoint et sort de la salle.

Le Conseil Municipal, Vote le Compte Administratif de l'exercice 2023 et arrête ainsi les comptes :

FONCTIONNEMENT	
Total des recettes 2023	497 577 ,90 €
Total des dépenses 2023	298 585,70 €
Résultat de fonctionnement 2023	77 678,73 €
Résultat reporté 2022	175 904,54 €
Résultat global en fonctionnement pour 2023	198 992,20 €

INVESTISSEMENT	
Total des recettes 2023	86 646,90 €
Total des dépenses 2023	108 155,92€
Résultat d'investissement 2023	-44 684,70€
Résultat reporté 2022	23 175,68€
Résultat global d'investissement pour 2023	-21509,02 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, moins 1 voix, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, approuvent le compte administratif 2023.

### D2024 014 Affectation des résultats 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Thierry Le Gonidec, Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,  
**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

#### Fonctionnement

Un excédent de fonctionnement de :	77 678,73 €
Un excédent reporté de :	121 313,47 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	198 992,20 €

#### Investissement

Un déficit d'investissement de :	21 509,02 €
Un déficit des restes à réaliser de :	1 578,64 €
Soit un besoin de financement de :	23 087,66 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat D'exploitation Au 31/12/2023 : Excédent	198 992,20 €
Affectation Complémentaire En Réserve (1068)	23 087,66 €
Résultat Reporté En Fonctionnement (002)	175 904,54 €
Résultat D'investissement Reporté (001) : Déficit	21 509,02 €

Après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2023.

## D2024 015 Budget Primitif 2024

Le budget primitif 2024 se présente comme suit :

↳ En Section de Fonctionnement :

Dépenses : 521 810,27€

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2024
11	Charges à caractère général	109 780.00 €
12	Charges de personnel	78 000.00 €
14	Atténuation de produits	20 700.00 €
65	Autres charges de gestion courante	55 605.00 €
66	Charges financières	5 000.00 €
67	Charges exceptionnelles	6 200.00 €
042	Amortissements	23 912.94 €
23	Virement à la section d'investissement	222 612.33 €
Total des dépenses de Fonctionnement		521 810.27 €

Recettes : 521 810,27€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE		BP 2024
13	Atténuation des charges	- €
70	Vente des produits	36 200.00 €
73	Impôts et taxes	5 500.00 €
731	Imposition directe	164 538.00 €
74	Dotations et participations	108 403.09 €
75	Autres produits de gestion courante	11 115.50 €
76	Produits financiers	1.00 €
77	Produits exceptionnels	6 000.00 €
042	Amortissements	14 148.14 €
Excédent antérieur reporté		175 904.54 €
Total des recettes de Fonctionnement sans excédent		345 905.73 €
Total des recettes de Fonctionnement avec excédent		521 810.27 €

↳ En Section d'Investissement

Dépenses : 166 192,72 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2024
16	Emprunt	35 000.00 €
20	Immobilisations incorporelles	12 000.00 €
204	Subventions d'équipement versées	500.00 €
21	Immobilisations corporelles	35 800.00 €
27	Autres Immobilisations Financières	35 307.56 €
45	Comptabilité Distincte Rattachée	- €
040	Amortissements des immobilisations	20 148.14 €
041	Amortissements des immobilisations	5 928.00 €
Total des dépenses d'Investissement sans déficit		144 683.70 €
Total des dépenses d'Investissement avec déficit		166 192.72 €

Recettes : 349 649,64 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE		BP 2024
1068	Affectation du résultat	23 087.66 €
10	Dotations, Fonds divers et réserves	36 122.37 €
13	Subventions d'investissement	55 074.00 €
23	Immobilisation en cours	- €
24	Produit de cession	6 000.00 €
040	Amortissements des immobilisations	23 912.94 €
041	Amortissements des immobilisations	5 928.00 €
21	Virement à la section de fonctionnement	222 612.33 €
Déficit antérieur reporté		21 509.02 €
Total des recettes de Investissement		349 649.64 €
Résultat d'investissement		183 456.92 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le budget principal prévisionnel 2024 tel que proposé par Monsieur Le Maire

## D2024 016 Création budget lotissement Le Guezennec

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction M 57,

Vu le projet 6 lots à bâtir,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide :**

- la création au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du budget annexe relatif au lotissement et sera dénommé « budget annexe lotissement le Guezennec ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2024 de ce budget annexe.

**La présente délibération sera notifiée à M. le trésorier.**

## D2024 017 Budget primitif lotissement 2024.

Le budget primitif du lotissement 2024 se présente comme suit :

↳ En **Section de Fonctionnement** :

**Dépenses : 71312,56 €**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE		BP 2024
605	Travaux	30 248.34 €
6015	Terrain à aménager	17 808 €
6045	Etude	4 905 €
65822	Excédent à reverser	18 346,22 €
65888	Régularisation des centimes TVA	5 €
<b>Total des dépenses de Fonctionnement</b>		<b>71 312.56€</b>

**Recettes : 71312,56 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
ARTICLE		BP 2024
7015	Vente terrains	36 000€
71355-042	Variation de stock terrains	35307.56 €
75888	Régularisation des centimes TVA	5 €
<b>Total des recettes de Fonctionnement</b>		<b>71 312.56€</b>

↳ En Section d'Investissement

Dépenses : 35 307.56 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE		BP 2024
3555-040	Variation de stock terrains	35 307.56 € €
Total des dépenses d'investissement		35 307.56 €

Recettes : 35 307.56 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
ARTICLE		BP 2024
168748	Avance Commune	35 307.56 €
Total des recettes d'investissement		35 307.56 €

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuvent le budget primitif du lotissement tel que proposé par Monsieur Le Maire

### D2024 018 Subventions 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents les subventions attribuées en 2023 et souhaite connaître leurs avis sur les subventions à attribuer pour l'année 2024.

Le conseil municipal décide d'octroyer cette année les subventions aux associations communales et une extra-communale.

- AVEL AR C'HOAT : 150 euros à l'unanimité
- ULTIMATE FRISBEE : 150 euros à l'unanimité
- ANCIENS COMBATTANTS : 150 euros à l'unanimité
- SOCIETE DE CHASSE : 150 euros à l'unanimité
- L'AVENIR DU LEFF LE FAOUEU : 150 euros à l'unanimité
- POMPIERS PLEHEDEL : 300 euros à l'unanimité

## D2024\_019 Taux d'Imposition 2024

Monsieur le Maire présente les taux d'imposition et la proposition pour 2024

	Bases 2023	Taux 2023	Produits 2023	Bases 2024	Taux 2024	Produits 2024
Taxe sur le Foncier Bâti	215 600 €	41,15	88719 €	226 900 €	41,15	93 369 €
Taxe sur le Foncier non Bâti	26 969 €	64,52	26969 €	43 400 €	64,52	28 002 €
<b>TOTAUX</b>			<b>115 688 €</b>			<b>121 371€</b>

Taxe d'habitation Logements secondaires et vacants	Bases 2023	Taux 2023	Produits 2023	Bases 2024	Taux 2024	Produits 2024
	78 665 €	11,24	8841 €	74 100 €	11,24	8329 €

- Les produits attendus des ressources à taux voté s'élèvent à 129 700 €
- **Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent les taux d'imposition pour l'année 2024.**

## D2024 020 ADHÉSION À UN GROUPEMENT DE COMMANDES D'ÉNERGIES ET AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHÉS ET/OU ACCORDS-CADRES ET MARCHÉS SUBSÉQUENTS.

Le conseil municipal,

**Vu** la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes d'achat d'énergies annexée à la présente délibération,

La convention a une durée permanente.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (SDE22).

Il sera chargé de la passation des marchés d'achat d'énergies.

L'exécution des marchés est assurée par la Commune.

La Commission d'Appel d'Offres sera celle du SDE22, coordonnateur du groupement.

Les Communes sont représentées au niveau d'un Comité de suivi des groupements d'achat d'énergies par 6 membres désignés par l'AMF 22.

**Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**



- accepte les termes de la convention constitutive du **groupement d'achat d'énergies**, annexée à la présente délibération ;
- autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'énergies ;
- autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de groupement et tous les documents relatifs à ce dossier ;
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Le Faouët.

## D2024 021 Droit de préemption C26

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons reçu une DIA pour le bien situé au Rohiou, parcelle C26 pour un total de 555m<sup>2</sup>.

Ce bien étant situé en zone urbaine la commune peut préempter le bien et décidé de l'acquérir.

Le prix de vente est fixé à 16 650 €

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.**

## D2024 022 Devis panneaux Signalétique

Monsieur le Maire informe les élus que nous avons effectués deux devis pour les panneaux de rue et de numéro de rue.

L'entreprise MAVASA d'un montant total de 1296,01 euros TTC

L'entreprise SPME 22 d'un montant total de 1359,76 euros TTC

HT			
BREIZH MAVASA		SPME22	
64	Numéro de rue	7.37 €	64 Numéro de rue 6.89 €
2	Panneaux lieux-dits	31.35 €	128 Chevilles et vis 0.23 €
2	support acier	20.57 €	1 Panneaux lieux-dits 114,67
4	bride	2.70 €	1 support acier 33.90 €
			2 bride 4.95 €
			pose panneaux 99.47 €
1	panneau rue	46.40 €	
1	support acier	21.43 €	
2	bride	2.70 €	
1	panneau diagrammatique	160.72 €	
1	support acier	31.14 €	
2	bride	3.23 €	
1	miroir routier	222.14 €	1 miroir routier 419.04 €
<b>Total devis HT</b>		<b>1 080.01 €</b>	<b>Total devis HT 1133.33 €</b>

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents valide le devis de l'entreprise BREIZH MAVASA.

### D2024 023 Désignation des délégués aux organismes extérieurs

Monsieur le Maire propose de aux Membres du Conseil Municipal de voter à mains levée les postes de délégués aux organismes extérieurs.

**Les membres du conseil municipal à l'unanimité des présents approuvent la proposition de Monsieur le Maire de voter à main levée.**

**Sont donc désignés délégués :**

<b>Organisme</b>	<b>Délégué titulaire</b>	<b>Délégué suppléant</b>
<b>SDE</b>	Brice LE GONIDEC	Gwenaëlle PIERRE
<b>Gendarmerie</b>	Thierry LE GONIDEC	Brice LE GONIDEC
<b>Correspondant défense</b>	Thierry LE GONIDEC	
<b>Correspondant sécurité routière</b>	Gwenaëlle PIERRE	Michel MAHE
<b>Enedis</b>	Brice LE GONIDEC	Michel MAHE
<b>CNAS</b>	Véronique CONAN	Agent : Mariannick KEMMLER
<b>Mission locale</b>	Thierry LE GONIDEC	Ronan DHABIT

### D2024 024 Désignation représentants aux commissions communautaires

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que suite à la mise en place du Conseil communautaire, il est demandé de désigner des conseillers municipaux pour assister aux commissions communautaires. Ces derniers peuvent intégrer plusieurs commissions.

La liste des commissions est diffusée aux élus.

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux désignés pour assister aux commissions communautaires sont :**

<b>Commissions</b>	<b>Conseiller municipal Titulaire</b>	<b>Conseiller Municipal Suppléant</b>
Environnement (dont politique des déchets)	Brice LE GONIDEC	Gwenaëlle PIERRE
Développement économique et emploi	Thierry LE GONIDEC	Vincent BOYENVAL
Enfance-jeunesse-animations / petite enfance	Véronique CONAN	Vincent BOYENVAL
Développement culturel	Olivier CAPELLE	Thierry LE GONIDEC
Développement sportif	Brice LE GONIDEC	Ronan DHABIT
Urbanisme / habitat	Olivier CAPELLE	Michel MAHE
Coopération décentralisée	Ronan DHABIT	Vincent BOYENVAL
Mobilités	Thierry LE GONIDEC	Brice LE GONIDEC
Patrimoine – projets communautaires – très haut débit	Michel MAHE	Olivier CAPELLE

Insertion par l'activité économique	Thierry LE GONIDEC	Vincent BOYENVAL
Commission Locale des Charges Transférées (CLECT)	Michel MAHE	Vincent BOYENVAL
Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)	Thierry LE GONIDEC	Olivier CAPELLE

## D2024 025 Commissions communales

Monsieur le Maire propose de créer des commissions communales, **les membres du conseil municipales à l'unanimité des membres présents décident de créer une commission finance et d'action social.**

Commission action social :

Elus du conseil municipal
Véronique CONAN
Jérôme COLAS
Vincent BOYENVAL

Commission finance:

Elus du conseil municipal
Michel MAHE
Olivier CAPELLE
Thierry LE GONIDEC

## D2024 026 Vente terrain rue du Trégor parcelle A713.

Monsieur Le Maire, informe le conseil municipal que Madame MARZIN souhaite racheter une bande de la parcelle A713 pour faire un accès à la parcelle A714 pour pouvoir construire une maison dans son fond de jardin.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal vote pour un accord de principe. Madame Marzin devra déposer un certificat d'urbanisme opérationnel, en cas d'accord , elle fera intervenir un géomètre à sa charge.

## D2024 027 Rapport de la clect

**VU** l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, et notamment son IV relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges « Cette évaluation est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts »

La loi prévoit que lors du transfert de compétences communales à la communauté de communes, ces transferts doivent être valorisés de manière à neutraliser l'impact budgétaire du transfert. Le Code Général des Impôts (CGI) prévoit que cette neutralité est assurée par une diminution des Attributions de Compensation (AC) perçues ou versées par les communes, à due concurrence des dépenses nettes liés aux compétences transférées. La Commission Locale des Charges transférées (CLECT) est chargée de réaliser d'évaluer les charges nettes transférées et ainsi assurer cette neutralité financière des transferts de compétences.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 23 février 2024 sur la nature et le montant des charges transférées il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions d compensation des communes qu'il propose.

Le montant de l'AC révisée ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des Conseils Municipaux des communes-membres.

**Décisions proposées :**

**1°/ APPROUVER** le rapport de la CLECT,

**2°/ AUTORISER** M. Le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.

***VOTE : Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décident :***

- ***D'approuver le rapport de la CLECT***
- ***Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toute pièce en la matière.***